

Le Capitaine Mustapha ADIB, Séquestré par le Tribunal Militaire à la prison de Salé sous le N°56580.

**À**

- Monsieur le Premier Ministre,
- Monsieur le Ministre de la justice.

**Objet:** Réitération, pour la troisième fois, des revendications d'un séquestré.

Messieurs les Ministres,

-Vu les négligences auxquelles ont droit mes plaintes et mes recours aux différentes instances,

-Vu l'insouciance par laquelle sont traitées mes demandes légitimes transmises aux, et par, les services pénitentiaires.

-Vu les conséquences gravissimes que ces deux traitements peuvent avoir sur mon moral et sur mon état de santé, il ne peut m'être que vital de dévoiler quelques uns des traitements qui m'ont été réservés avec préméditation de la part de la justice militaire d'un côté, et par la négligence des responsables des services pénitentiaires d'un autre.

En effet, après avoir subi en silence la vengeance de mes chefs hiérarchiques depuis octobre 1998 et jusqu'à Novembre 1999, suite à ma dénonciation d'actes de corruption dans les FAR et après avoir recouru à toutes les voies imaginables (civiles et militaires) pour réclamer de l'aide et de la justice, et comme je n'avais pas la certitude que Sa Majesté le Roi, que Dieu le glorifie, recevait mes correspondances, je ne pouvais que chercher le moyen le plus sûr d'en informer Sa Majesté. Ainsi, en me référant au Règlement de Discipline Générale dans les FAR (Art 16: "*les devoirs des militaires sont ceux impartis à tous les citoyens marocains [...] Il s'interdit tout acte contraire aux lois et règlements pouvant porter préjudice aux institutions et dénonce par tout moyen, tout acte de cette nature, au Chef Suprême des FAR [...]*" et Art 20), je n'ai pas opté pour l'anonymat en confirmant des données sur mon cas d'injustice qui allait paraître dans les colonnes du journal "Le Monde". Aussitôt, la hiérarchie a tenté de faire croire à Sa Majesté et aux citoyens que j'ai "violé les consignes militaires" en faisant allusion à l'article 27 du Règlement (RDG), et que j'ai "Outragé l'armée".

Et pour ne pas rentrer dans les détails, que d'ailleurs Messieurs les juges et Présidents de la cour au Tribunal Militaire ZOUBIRI et ZEHAFA ont tout fait pour éviter, je résume ma défense en deux points:

1. Le RDG nous autorise à informer Sa Majesté le Roi de tout acte portant préjudice aux FAR, directement et par tout Moyen (Art 16 et 20 du RDG). Comme la presse en est un, alors il n'y avait pas de "violation des consignes militaires", mais plutôt "Application des consignes militaires".
2. Tout ce qui n'est pas prohibé textuellement par la loi est permis. Or l'article 27 du RDG qui prohibe la publication stipule *"les militaires en activité ne peuvent publier des écrits qu'après avoir obtenu l'autorisation préalable du Chef d'Etat Major Général des FAR. L'autorisation précise si l'auteur pourra faire mention de son grade et de sa qualité. [...]".*

Il nous est interdit donc de PUBLIER des écrits sans autorisation. Or, je n'ai publié ni un livre, ni un journal, ni même un article. Et c'est là où réside toute la confusion que répandent les ennemis de la transparence et de la loyauté, à la mentalité des colonisateurs. Car l'écrit qu'on m'attribue et qui a paru dans le journal "Le Monde" du 16 décembre 1999, est PUBLIE par monsieur Jean Pierre TUQUOI et non pas par le Capitaine ADIB. L'auteur de cet article mentionne clairement son nom à la fin de l'article. Le responsable de la publication, l'imprimeur et les revendeurs sont également tous connus (Article 67 du Code de la Presse). En plus, ce que M. Tuquoi a révélé à mon propos est un fait réel, confirmé même par le Tribunal. Et à ma connaissance, la vérité n'a jamais été ni outrageante ni diffamatoire. Et si certains veulent maintenant qu'il devienne "strictement interdit de parler aux journalistes de la presse écrite", il faudra alors que le législateur révise le RDG. Car les textes actuels n'expriment guère cette prohibition. Pour le moment, c'est au législateur qu'il faut s'en prendre et non pas à moi.

Quant à ma propre opinion, je dis que le RDG doit effectivement être révisé. Mais pour la concrétisation de l'Etat de Droit et de la Transparence, il faudra veiller à ce que les infractions des militaires relatives à la presse ne soient statuées que par les conseils de discipline (dits conseils d'enquête). Si ces infractions sont alors supposées graves, elles peuvent être, à l'issue, soumises aux tribunaux, où le Code Pénal et le Code de la Presse, plus que suffisants, peuvent être appliqués (outrage, diffamation, divulgation, ébranlement...) la juridiction d'exception qu'est le Tribunal Militaire doit s'élever pour ne plus statuer que dans les affaires gravissimes touchant la sécurité du pays; que Dieu puisse nous en préserver.

Par ailleurs, ma séquestration au sein de la prison commence à devenir de plus en plus invivable :

- on a refusé de m'inscrire à la faculté violant ainsi mes droits constitutionnels,
- on a refusé me renouveler ma carte d'Identité Nationale sauf si j'accepte comme adresse : "Complexe pénitentiaire de Salé" en rejetant l'adresse de mon domicile habituel comme tous les détenus, et pour la fonction, on a rejeté ma qualité d'ingénieur télémecanicien que je garde même en quittant l'armée,

- les difficultés, voire les refus, auxquels ont droit les personnes qui viennent me rendre visite, sont contradictoires aux dispositions des articles 74 et 75 de la loi N°23/98, préparant la réhabilitation des détenus,
- à cela, viennent s'ajouter : la corruption, le favoritisme, et l'inégalité pour accéder au sport, taxiphone, la douche chaude, ce qui m'a causé plusieurs Bronchites, entre autres.

Messieurs les Ministres,

Je tiens également, par la présente, à ce que les responsables, soit impliqués, soit en charge de mon dossier et qui se sentent concernés ou menacés à chaque fois qu'un citoyen dénonce un haut fonctionnaire, qui ont l'habitude de tout engager en dehors même du devoir national et qui continuent à nous imposer leur dictature, sachent que l'Etat de Droit ne veut plus de leurs "services". Nous avons plus qu'assez de les voir nous escroquer, plus qu'assez de les voir gravir, plus qu'assez de nous soumettre à leur chantage du seul fait qu'ils "maîtrisent" certains dossiers, plus qu'assez de les voir produire et interpréter les textes en leur faveur. Comme si dans notre pays, à la constitution sans reproche, il y'a d'abord eux, ensuite il y'a les autres, les insignifiants. Jusqu'à quand vont ils fuir leur réalité? Combien de génération faudrait-il pour qu'ils renoncent et admettent de soulager leur conscience. L'éternité n'est pas pour les mortelles.

En fin, devant la persévérance de ces responsables à ignorer mes revendications qui ont fait l'objet de plusieurs dizaines de requêtes et toujours sans suite. Je dénonce vivement les dits traitements et annonce être prêt à user de tous les moyens pour obtenir ma liberté et mes droits légitimes.

Je tiens à travers ma défense à ce que l'opinion nationale, et internationale soient au courant de l'intégralité de la présente décision. De même, j'implore les associations nationales et internationales, les députés des pays étrangers et leurs gouvernements à intervenir pour contraindre ces responsables à céder à la raison. Car désormais, j'ai la certitude que la primauté du droit au Maroc n'est pas pour bientôt, tant que des corrompus et des magouilleurs détiennent toujours des postes de décision.

Mes revendications à ce jour sont :

1. La levée immédiate de mon incarcération.
2. L'annulation des charges non fondées retenues contre moi et qui traînent en va-et-vient entre la Cour Suprême et le Tribunal Militaire.
3. La poursuite en justice et devant un conseil d'enquête militaire de tous les chefs militaires qui m'avaient séquestré depuis 1998, ainsi que ceux qui avaient échappé à la justice lors du procès du L<sup>T</sup> Col MARHOUM.
4. L'ouverture d'une enquête sur la partialité, assortie de l'assassinat des règles du Droit, qu'ont exprimées les juges du Tribunal Militaire lors de mes deux procès où ma défense a été dépourvue et privée de ses moyens.

En vous mettant, Messieurs les Ministre, devant vos responsabilités morales, et en espérant voir des jours meilleurs où vous contribuerez à la satisfaction de mes dites demandes légitimes pour que je puisse

continuer à croire en l'espoir de l'édification d'un Etat de Droit que Sa Majesté le Roi Chef Suprême et Chef d'EMG/FAR, Garant de la constitution et Amir Almouminine, n'a pas cessé de vous y inciter en toute occasion, je vous prie de bien vouloir croire à ma considération la plus déférente.

Le Capitaine Mustapha ADIB  
Séquestré a la prison de  
Salé Sous le n:56580.

**- Copies à:**

- 1- SM le Roi, Palais Royal Rabat.
- 2- Me Abderrahim JAMAI, 144B<sup>d</sup> DIOURI, Kénitra.
- 3- Ma famille à Marrakech (par Me JAMAI).
- 4- M. le Ministre Délégué, chargé des Droits de l'Homme.
- 5- M. le Ministre Délégué, chargé de l'Administration de la Défense Nationale.
- 6- M. le Ministre de l'Enseignement Supérieur.
- 7- M. le premier Président de la Cour Suprême.
- 8- M. le Directeur de la Sûreté National.
- 9- M. le Directeur de l'Administration Pénitentiaire.
- 10- M. le Directeur du Complexe Pénitentiaire de Salé.
- 11- L'Observatoire National des Prisons.
- 12- Amnesty MAROC (pour Amnesty International).
- 13- Transparency MAROC (pour Transparency International).
- 14- Conseil Consultatif des Droits de l'Homme. Rabat.

Complexe pénitencier de Salé le 05-02-2001

Le capitaine Mustapha Adib, séquestré à la prison civile  
de Salé sous le numéro 56580

**A**

Messieurs :  
-le Premier Ministre ;  
-le Ministre de Justice.

**Objet :** Reprise de la grève de la faim ;

Comment peut-on tolérer l'existence d'une cour martiale, le Tribunal Militaire Permanent des FAR en l'occurrence ; qui laisse le Droit de côté et fonctionne aux instructions et aux vœux de certains autoritaires ?

Les raisons ne sont pas légion. Le TMP, inexistant sur les territoires des états universellement réputés de droit n'est en réalité que l'ultime issue de secours pour des dictateurs au pouvoir : D'un côté, c'est dedans qu'ils se débarrassent légalement des nuisibles fidèles au bien de la nation. De l'autre côté, c'est dedans que certains se font ou comptent se faire blanchir.

Et pour faire une diversion, des milliers d'affaires banales de droit commun lui sont exposés dans une ambiance d'injustice et de corruption. Cette ambiance est entretenue par des juristes généralement militaires qui paradoxalement, ne croient pas à la primauté du droit d'une part et d'autre part ne craignent guère l'emprisonnement grâce justement, au pire des cas, à ce tribunal.

Et paradoxalement encore, personne dans ce pays ne se soucie pratiquement du calvaire qu'ils causent aux innocents et à leurs familles.

Ainsi, ayant purgé injustement quatorze (14) mois de séquestration, et ne supportant plus la déni de justice auquel j'ai droit (depuis octobre 1998), j'ai l'honneur de vous rendre compte, messieurs les Ministres, que j'ai décidé de reprendre à compter d'aujourd'hui à minuit, la grève de la faim suspendue le 11-05-2000 ; jusqu'à la satisfaction de mes demandes légitimes, réitérées dans ma correspondance du 14-01-2001.

En attendant des actions réellement sensées de votre part veuillez accepter messieurs les Ministres, l'expression de ma très haute déférence.

Le Capitaine Mustapha Adib  
Séquestré sous le numéro 56580

**Copies à :**

Sa Majesté le Roi, Palais royal.

Mr Abderrahim JAMAI, 144 Bd Diouri Kénitra.(par lettre expresse)

Complexe Pénitentiaire de Salé, le 24 septembre 2001.

Le Capitaine Mustapha ADIB, destitué et séquestré sous le n°  
56580 par le Tribunal Militaire de Rabat.

**Objet :** Lettre ouverte de dénonciation et grève de la faim de 48 Heures.

Après avoir dénoncé, entre autre, les détournements de carburant et de subsistance, qui ébranlent les Forces Armées Royales, à Sa Majesté le Roi Mohamed VI, que Dieu le glorifie (*alors Prince Héritier et Coordonnateur des Bureaux et Services de l'Etat Major Général des Forces Armées Royales*)

Après avoir clamer les répercussions des représailles que m'infligeait la hiérarchie militaire, auprès d'elle-même d'abord, ensuite auprès de la Gendarmerie Royale, puis la Place d'Armes, les Services Sociaux FAR et en fin le Tribunal Administratif de Rabat, et toujours en vain.

Après avoir décidé de recourir au quatrième pouvoir, la presse écrite en l'occurrence, et le quotidien français *Le Monde* précisément. Et cela dans le but d'aviser les Hautes Instances (*comme le stipulent les articles 16 et 20 du Règlement de Discipline Générale dans les FAR, en cas de situations graves*) et accomplir mon devoir avec civisme.

Après six cent soixante douze (672) jours de détention arbitraire.

A l'occasion du *06 octobre 2001*, premier anniversaire de mon deuxième jugement scandaleux, abusif, honteux et hélas, définitif.

Je tiens à dénoncer encore une fois: Mon arrestation illégale, ma poursuite non fondée ainsi que les multiples abus et violations qu'ont connus mes droits les plus élémentaires, au vu et au su de tout le monde, lors de mes deux procès *de février et octobre 2000*, par le Tribunal Militaire Permanent de Rabat.

### **1. Partialité et connivence de la justice.**

L'argent dépensé par les Forces Armées Royales est celle, du contribuable. Et tout contribuable a le droit de s'élever contre toute malversation.

En tant qu'officier assermenté devant Sa Majesté le Roi que Dieu le glorifie, et par conséquent devant ma nation, ce « droit » devient dès lors un « devoir ». Etrangement, ce « droit/devoir » a été considéré comme un « outrage à L'armée »! Les pourquoi d'une telle attitude paranoïaque ne sont plus un mystère et ce, pour personne.

Ainsi, pour avoir rencontré le journaliste Jean-Pierre TUQUOI et lui avoir parlé des représailles dont j'ai fait l'objet, je fus poursuivi pour « outrage à l'armée » et « violation des consignes militaires ». Pourtant, si je n'avais pas PUBLIE moi-même mes afflictions, c'était justement pour ne pas violer les consignes militaires, telle qu'elles sont prévues par le Règlement des FAR (*en cas d'ambiguïté, les termes relatifs à la « PUBLICATION » sont bien définis dans le Code de la Presse*)

La prohibition du droit à la publication pour les militaires (*même en retraite !*) n'est qu'une bavure héritée des nécessités de la deuxième guerre mondiale (*nous sommes à l'ère de l'Internet, satellites de reconnaissance et mondialisation*) Et il importe de ne pas confondre « Délit de divulgation de secret militaire » et « Droit à l'expression » qui fortifie le quatrième pouvoir. D'ailleurs après moi, plusieurs officiers et militaires se sont exprimés par voie de la

presse et même sous leurs propres signatures, sans autorisation et sans soucis.

Mais dans mon cas, le raisonnable et le juste ont fait défaut. La sentence était préétablie et les vraies motivations de ma condamnation n'étaient en réalité que la nuisance « partielle » que j'ai causée aux adeptes de certaines pratiques usurpatrices et, au mieux, dilapidatrices.

Pendant deux longs procès, jamais le fond du sujet n'a été abordé. Le tribunal rejetait délibérément et quasiment toutes les requêtes de ma défense (*représentée par le bâtonnier Me Abderrahim JAMAÏ et Me Hammadi MANNI*) En février 2000, j'étais obligé de dénoncer la partialité flagrante du tribunal en optant pour le silence et la rupture. Tandis qu'en octobre 2000, le président de la cour m'a expulsé juste parce qu'en constatant la dérive du procès, je lui avais réclamé « *de me garantir un procès équitable* ». L'influence externe sur les juges était plus que tangible. Même ma plainte pour séquestration illégale auprès de la justice militaire n'a toujours pas eu de suite. Toutes ces violations ont été relevées et dénoncées par les Organisations Non Gouvernementales, nationales et internationales.

Après la partialité et l'injustice de la *justice militaire*, j'attends toujours les verdicts de la *justice administrative* qui, j'espère, ne me décevra pas aussi.

## **2. Le mutisme des autorités marocaines.**

En dépit de toutes ces irrégularités, et malgré les interventions de plusieurs ONG auprès des autorités marocaines, aucune décision correctrice n'a été prise, même après 672 jours d'affliction. Cela me pousse à me demander :

- De quoi a-t-on peur ?
- SM le Roi que Dieu le glorifie, ne nous incite t-il pas à sauvegarder nos deniers publics? Ne s'est-il pas engagé pour faire du Royaume un état de droit ?
- La stabilité et l'avenir du pays ne reposent-ils pas sur la quiétude des individus ?

Il me paraît plus évident que jamais que la velléité du changement se heurte à une forte volonté de stagnation. Et par conséquent aucun changement ne peut aboutir sans une réforme urgente et radicale de la justice. Et en attendant ces réformes, des décisions courageuses de redressement s'imposent. Des décisions qui trouveront leur légitimité dans les déclarations universelles et pactes internationaux ratifiés par le Maroc; et évidemment, dans notre Constitution.

Il m'est inconcevable de qualifier la situation « d'Incapacité du pouvoir » à concrétiser la volonté de notre nation. Car la majorité des outils est prévue par les différents textes de loi, et est, donc, disponible. C'est pourquoi un tel mutisme des autorités marocaines risque d'être perçu comme une connivence dans les violations des droits de l'homme et l'injustice de la Justice au Maroc.

## **3. Remerciement et appel à la solidarité.**

Je remercie vivement toutes les personnes et toutes les ONG nationales et internationales, qui ont bien voulu m'apporter leurs soutiens. Je les remercie d'avoir accepté de se solidariser avec moi et de protester contre mon cas d'injustice.

En attendant le résultat de la requête présentée par les ONG auprès du Groupe de Travail sur la Détention Arbitraire des Nations Unies, demandant « *la déclaration de ma détention comme ARBITRAIRE au sens des deuxième et troisième catégorie, déterminées par le Groupe de Travail des Nations Unies* », je sollicite le renforcement de la campagne de solidarité avec la grève de la faim de deux (02) jours, que je compte entamer du 05 octobre 2001 au 06 octobre 2001. L'an dernier au même jour, j'ai été jugé pour la deuxième fois, de façon arbitraire, abusive et irrévocable par un « tribunal » militaire à deux ans et demi

de prison ferme, et à la radiation des FAR.

Par cette grève de la faim (*la sixième depuis mars 1999*), je dénonce :

- Ma détention arbitraire.
- Ma privation de procès équitables.
- Les influences exercées sur les juges et leur partialité flagrante.
- La négligence et le mutisme des autorités marocaines dans le traitement de mon cas.

Je remercie encore une fois, toutes les personnes et ONG nationales et internationales soucieuses quant au devenir des Droits de l'Homme et de la Démocratie dans mon pays.

Le Capitaine Mustapha ADIB  
Séquestré a la prison de  
Salé sous le n°: 56580.

**Copies à :**

- Sa Majesté le Roi Mohamed VI, Palais Royal, Rabat
- Maître Abderrahim JAMAÏ, 144, Bd Med DIOURI, Kénitra  
(Par courrier à ma charge).
- Maître Hammadi MANNI, 26, Rue My Rachid, Rabat  
(Par courrier à ma charge).
- Monsieur le Premier Ministre du Maroc, Rabat
- Monsieur le Ministre de la Justice, Rabat
- Monsieur le ministre, chargé des droits de l'Homme, Rabat
- Monsieur le Directeur de l'Administration, Pénitentiaire, Rabat
- Monsieur le Directeur du Complexe Pénitentiaire, Salé

**N-B :**

Ma défense est priée d'adresser des copies de la présente à :

- Avocats Sans Frontières, Belgique
- L'Observatoire pour la Protection des Défenseurs des Droits de l'Homme. France et Suisse
- L'Organisation Mondiale Contre la Torture. Suisse
- La Fédération Internationale des Ligues des Droits de l'Homme, France
- Transparency Maroc et Transparency International.
- Amnesty Maroc et Amnesty International.
- AMDH - OMDH - Toute personne concernée.



Le Capitaine Mustapha ADIB, destitué et séquestré par le Tribunal Militaire Permanent de Rabat sous le n° 56 580.

A

Monsieur Abderrahmane YOUSOUFI.

(Premier Ministre du Maroc)

Rabat

**Objet :** Demande de réponse pour clarification de position.

Monsieur.

Permettez-moi de vous écrire pour vous faire part de ma déception et de mon étonnement, suite à la négligence et au mutisme que vous réservez à toutes mes correspondances (une dizaine jusqu'à ce jour)

**La déception :**

En effet, depuis que je suis arbitrairement mis en détention, je n'ai pas cessé de vous tenir informé des flagrantes violations que connaissent mes droits les plus élémentaires (*tels le non-fondement des charges retenues contre moi, procès inéquitables, etc.*), avant, durant et après mes «procès», en date du : 17 février et du 06 octobre 2000 ; au sein de l'établissement dit « Tribunal Militaire Permanent des Forces Armées Royales » Un soi-disant tribunal spécial; alors qu'en réalité, il est bien : une juridiction politique d'exception camouflée, expéditive et surtout docile. Qu'il soit constitutionnel ou extraconstitutionnel, un tel tribunal en temps de paix, appliquant en plus un Code de Justice Militaire et un Règlement de Discipline Général aussi archaïques que la mentalité de leurs défenseurs, est irréfutablement et universellement reconnu comme incohérent avec les principes de l'Etat de Droit. C'est à dire avec les aspirations de vos concitoyens.

Comme vous êtes le Premier Ministre, donc le chef du gouvernement, alors vous êtes inéluctablement un responsable, malgré tout, de la conformité des juridictions au Maroc, et plus encore, de l'équité de leurs jugements. En outre, vos attributions vont jusqu'aux confins de l'Administration de la Défense Nationale ; spécialement dans le domaine de la « Justice » Militaire. Par conséquent vous auriez pu ne pas tolérer de tels dépassements. Ou, au moins, intervenir pour réduire leurs effets, même au sein de l'Armée, qui n'est pas une Institution sacrée comme laissent entendre certains opportunistes, mais qui est un pilier, parmi beaucoup d'autres, de la stabilité du pays. D'où ma déception.

**L'étonnement :**

Nul ne peut ignorer ou nier votre passé de militant dévoué.

Rares sont ceux qui pouvaient dissimuler leur optimisme et bonheur quand SM feu Hassan II vous a nommé à la tête du gouvernement ou quand SM Mohamed VI que dieu le glorifie, a renouvelé sa confiance en votre personne. C'était dû au fait que tous les Marocains s'attendaient à ce que vous vous penchiez sur leurs problèmes les plus urgents de leur quotidien. A savoir : la réforme de la justice et la lutte contre la corruption.

Cependant, votre attitude à l'égard de mon cas m'avait contraint à la perplexité: vous avez «salué mon comportement et souhaité que d'autres citoyens fassent comme moi et dénoncent à leur tour tout acte de corruption» D'abord, je vous en remercie. Ensuite, je vous demande si vous avez songé, pour cela, à augmenter le nombre des prisons? Non pas, pour accueillir les malfaiteurs, qui bénéficient d'une impunité aussi sacrée que nos trois valeurs constitutionnelles, mais pour y

incarcérer et châtier leurs dénonciateurs.

Ou alors, est-ce qu'un cas isolé, le mien en l'occurrence, vous paraît-il insuffisant pour que vous réagissiez? Sachez Monsieur YOUSOUFI qu'avant et après moi, plusieurs militaires se sont élevés contre les détournements que connaissent nos Forces Armées Royales. Mais la totalité de ces voix a été soit contrainte aux arrangements mafieux, soit condamnée à l'ensevelissement.

Ainsi, veuillez bien Monsieur Abderrahmane, faire appel à l'intègre et au militant que nous connaissions en vous, pour que vous constataz et avouez, que votre silence n'arrange pas les choses du bon côté. D'où mon étonnement.

**Une dernière demande :**

Monsieur le Premier Ministre.

Vu votre rang, vous pouvez intervenir de plusieurs façons pour empêcher ces dérives, et éviter qu'il vous soit reproché de chapeauter des services dont les méthodes de travail sont indubitablement préjudiciables pour notre nation, et donc pour vous en tant que défenseur de la Démocratie et des Droits de l'Homme. Vous pouvez toujours désigner une commission pour vous éclairer sur : la réalité de mon cas, les malversations que subit le budget, octroyé par le contribuable aux FAR, par des traîtres déguisés en fidèles serviteurs de la patrie, et les répressions qui sévissent dans les FAR pour museler les militaires sinon les poursuivre pour « *Outrage à l'Armée* » et « *Violation de consigne* »

Une commission où siégeront des représentants des ONG connus pour leur honnêteté, du Ministère de la Justice choisis pour leur impartialité et leur maîtrise du droit, du Ministère des Finances et votre représentant personnel.

Mais dans le cas où vous choisiriez de ne pas me répondre, et continuer à maintenir le silence, pour ne pas vous ingérez, Monsieur le Premier Ministre, dans certaines affaires qui, vous semble-t-il, ne relèvent pas de vos compétences ; veuillez alors, avoir l'amabilité de m'envoyer au moins et pour une fois, un accusé de réception de la présente. Que je puisse garder en souvenir d'un grand militant qui, une fois a atteint le rang de Premier Ministre, est redevenu un simple spectateur.

Merci.

Le Capitaine Mustapha ADIB

Séquestré a la prison de

Salé sous le n°: 56580.

**Copies à :**

- Sa Majesté Le Roi Mohamed VI, Palais Royal Rabat.
- Me Abderrahim JAMAI, 144 Bd Mohamed DIOURI Kenitra.  
(Par courrier à ma charge)
- Me Hammadi MANNI, 26 Rue My Rachid Rabat.  
(Par courrier à ma charge)
- Monsieur le Ministre de la justice Rabat.
- Monsieur le Directeur de l'Administration Pénitentiaire Rabat.
- Monsieur le Directeur du Complexe Pénitentiaire Salé.